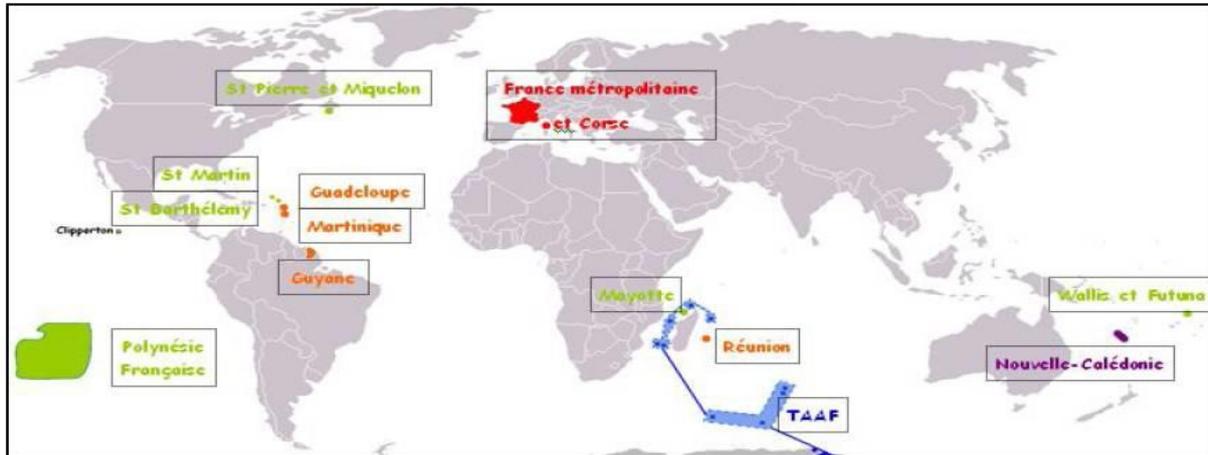


Les territoires ultramarins

Question : comment aménager les territoires ultramarins pour réduire les inégalités ?

I. Des territoires éloignés et dispersés



	La France métropolitaine et la Corse
	Les DROM
	Les COM
	La nouvelle Calédonie (statut constitutionnel particulier)
	Les TAAF (Territoire australe et antarctique français)

Ces territoires ont des statuts variés : **DROM (=Départements et régions d'outre-mer ; Martinique, Guadeloupe, La Réunion, Mayotte et la Guyane) et COM (= collectivités d'outre-mer)**. Ils sont éloignés de la métropole et dispersés dans le monde entier. Ils ont également des caractéristiques communes, car mis à part la Guyane et St-Pierre et Miquelon, **ce sont des petites îles tropicales**.

II. Une intégration régionale limitée

La population de ces territoires est jeune et métissée. Attachée à la République elle connaît cependant **des difficultés économiques et sociales** (ex : chômage). L'agriculture est importante mais le tourisme et les services se développent.

Ces territoires sont très dépendants de la métropole et de l'Union européenne (aides et subventions). Plus développés que leurs voisins, **ils attirent des migrants**. Ils ont pourtant **des relations commerciales limitées avec les pays voisins** même si elles se développent.

III. Comment réduire les déséquilibres ?

L'aménagement des territoires ultramarins cherche à **réduire les inégalités et à favoriser l'intégration régionale** (ex : route littorale à la Réunion ; pont entre la Guyane et le Brésil ; le port de Jarry en Guadeloupe pour capter les flux maritimes vers le canal de Panama).

Ils sont souvent soumis à d'importants défis environnementaux : **il s'agit de favoriser les aménagements et le développement en préservant des espaces fragiles** (ex : la forêt en Guyane).